

Réseau National des Aménageurs

Qu'est-ce que le Réseau National des Aménageurs (RNA)?

La production d'une offre de logements suffisante, abordable et de qualité demeure une préoccupation majeure, tant dans le neuf que dans le renouvellement de l'existant. Aux côtés des collectivités locales, l'aménageur est un acteur essentiel de l'émergence de véritables morceaux de ville, dans lesquels les équilibres entre logements, équipements, espaces publics, activités et création d'emplois, sont délicats à construire, au milieu de contraintes et d'opportunités juridiques, aussi bien que techniques ou économiques, complexes et évolutives.

L'amélioration des conditions de développement et de mise en œuvre de l'aménagement opérationnel est une clé de la fabrication de la ville et de l'habitat de demain. La création en 2015, par le ministère chargé du logement, du Réseau National des Aménageurs (RNA) répondait à cette préoccupation. Sa gouvernance a été confiée à un comité directeur d'aménageurs publics et privés, et son secrétariat technique à la DHUP, en partenariat avec le CEREMA.

Au regard de l'intérêt qu'il a suscité dès sa première année de fonctionnement, le réseau a été pérennisé en tant qu'instance de réflexion à court et long termes sur les sujets d'aménagement opérationnel.

Depuis sa création, le RNA s'est affirmé comme un précieux lieu de rencontres, de partage professionnel et d'échanges de pratiques entre tous types d'aménageurs privés et publics : EPL d'aménagement, structures d'aménagement de promoteurs ou constructeurs nationaux, adhérents de l'UNAM (ex-SNAL), géomètres experts, bailleurs aménageurs. Il est ouvert à tous les types de structures d'aménagement, à tous les territoires, à tous les profils d'opérations d'aménagement.

L'aménageur étant par essence agrégateur des acteurs et des problématiques impliqués dans la fabrication de la ville, le RNA s'est ouvert au-delà de son cœur de cible d'aménageurs publics et privés - aux professionnels intervenant dans la chaîne de l'aménagement, tant au sein des participants que des intervenants en tribune : collectivités maîtres d'ouvrage et initiatrices de projet, ainsi qu'un ensemble de partenaires promoteurs, investisseurs, bureaux d'études, concepteurs urbanistes et architectes, chercheurs, services de l'État... ●

Ses principaux objectifs

- **Favoriser les rencontres entre aménageurs**, le partage d'expériences et de pratiques ;
- **Structurer un lieu de capitalisation** (ouverture d'un site internet) ;
- **Identifier les ressorts d'une meilleure coopération public-privé**, ainsi que les leviers et difficultés rencontrées par les aménageurs pour mettre en œuvre cette coopération ;
- **Offrir un cadre de réflexion, d'objectivation et de propositions** en vue d'un perfectionnement des pratiques ;
- **Développer les échanges** entre l'État et les professionnels de l'aménagement ;
- **Alerter, proposer et innover** en permettant au ministère de mieux tenir compte des retours des praticiens dans la genèse des politiques publiques ;
- **Constituer un vecteur de diffusion** de l'information sur les politiques publiques et réglementations en cours d'adoption ou d'élaboration auprès des professionnels de l'aménagement.

Un réseau public-privé ouvert à tous les professionnels de l'aménagement

Le Réseau National des Aménageurs **regroupe tous les praticiens de l'aménagement opérationnel**, quel que soit leur statut (public, parapublic ou privé), le volume de leurs opérations (du lotissement communal à l'opération d'intérêt national), ou leurs territoires d'intervention (des métropoles régionales aux bourgs ruraux).

Grâce à la participation active des aménageurs publics et privés, avec des collectivités locales, et à leurs côtés des concepteurs urbanistes et architectes, des bureaux d'études, des promoteurs, investisseurs, chercheurs..., la force de chaque journée de rencontres tient à son **ancrage dans les retours d'expérience opérationnels**, avec une prise de recul autant sur les réussites que sur les difficultés rencontrées, **un partage et un échange collectif autour des outils juridiques, économiques, partenariaux et techniques, des visions stratégiques portées par les membres du réseau.**

Ce pragmatisme permet de **se projeter collectivement dans l'avenir**, de mesurer les évolutions en cours dans la fabrique de la ville et de décrypter les défis à venir, auxquels auront à faire face les aménageurs.

Pour piloter ce réseau riche de profils différents, le choix de binômes associant deux acteurs de l'aménagement, l'un public, l'autre privé, s'imposait naturellement: des duos de chefs de file pour chaque groupe de travail et un duo de coprésidents pour la conduite d'ensemble du processus.

Le RNA bénéficie également de l'investissement de représentants du monde public et du monde privé de l'aménagement au sein d'un Comité Directeur, qui participent à la construction de l'ensemble des travaux.

Le réseau vit et se développe grâce à l'implication de nombreux professionnels de la filière, qui acceptent toujours volontiers de témoigner, partager et débattre sur des sujets opérationnels pointus.

Les membres du réseau qui le souhaitent soutiennent tour à tour financièrement, aux côtés de l'État, l'organisation des rencontres, qui peuvent ainsi continuer à bénéficier à tous les publics de la filière et être d'accès gratuit.

Enfin, le pilotage opérationnel du réseau repose sur les services de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en partenariat avec le CEREMA et avec l'appui de la SCET.

Le comité directeur en 2020-2021

Co-présidents

Aude DEBREIL (EPA Sénart)
et **Nicolas GRAVIT (Eiffage Aménagement)**

Membres

Anne BLONDEAU (Citallios),
Pierre BOUSQUET (Valgo),
José-Michael CHENU (Vinci),
Christian CUCCHIARINI puis
Nicolas VOLCKAERT (EGF-BTP),
Raphaële D'ARMANCOURT (USH),
Aude DEBREIL (EPA Sénart),
Gervais DOLIGEZ puis
Elie CHOMONT (Ordre des géomètres experts),
Antoine BOUCAUX puis
Yann LECORFEC (LCA-FFB),
Jean-Louis FOURNIER puis
Stéphane CAZE (Bordeaux métropole / membre de France Urbaine),
Anne FRAISSE (Europolia, puis Icade),
Nicolas GRAVIT (Eiffage aménagement),
Benoit GERARDIN (Linkcity),
Yann LE CORFEC puis
Romuald PRIEUR LAURENT (UNAM),
Christian LEVY (CGEDD),
Olivier MORLET (ADIM IDF puis Citallios),
Camille ROCCASERRA puis
Olivier TOUBIANA (Fédération des EPL).

Chiffres clés de la participation

Les 3 journées 2019
ont chacune rassemblé entre
200 et 300 professionnels
de l'aménagement.

Plus de **800 professionnels**
se sont mobilisés au total au sein
du réseau.

Plus d'une **centaine**
de participants
sont venus **au moins 2 fois.**

Les 3 groupes de travail
ont plus fortement mobilisé
que les années précédentes
et de manière **plus équilibrée.**

La journée dédiée à la limitation de l'artificialisation
des sols **en 2020** a également rencontré un grand succès
malgré la crise sanitaire, avec **350 participants.**

Des rencontres pour échanger sur les pratiques innovantes et pour (ré)agir sur l'actualité législative et réglementaire

La démarche du Réseau National des Aménageurs (RNA) poursuit deux grands objectifs :

Organiser le partage d'expériences et de pratiques innovantes

Les rencontres du RNA montrent que le partage d'expériences, au-delà des réflexions qu'il stimule, est un fondement de la pratique quotidienne des aménageurs. Ces échanges contribuent à l'optimisation des projets et facilitent l'émergence d'innovations dans les projets d'aménagement soumis à de fortes contraintes économiques.

L'ambition est bien, par l'analyse des différents maillons de la chaîne de valorisation urbaine et foncière (conception, aménagement, construction, gestion urbaine), d'identifier les possibilités d'optimisation en termes d'économie, de délais de réalisation et d'efficacité globale au regard des enjeux de transition écologique et énergétique.

Faciliter le recueil de l'avis des aménageurs sur certaines questions d'actualité ou orientations gouvernementales en cours d'adoption ou d'élaboration et être force de proposition pour faire évoluer les pratiques ou la réglementation

Outre sa fonction propre de carrefour d'échanges, le RNA est également sollicité par la DHUP pour réagir sur des projets de textes législatifs et réglementaires. Ces consultations permettent d'améliorer les rédactions proposées grâce au regard et à la connaissance d'acteurs de terrain.

Le RNA permet de mieux tenir compte des retours des praticiens dans la genèse des politiques publiques, dans un souci d'accélération et de sécurisation des projets de construction.

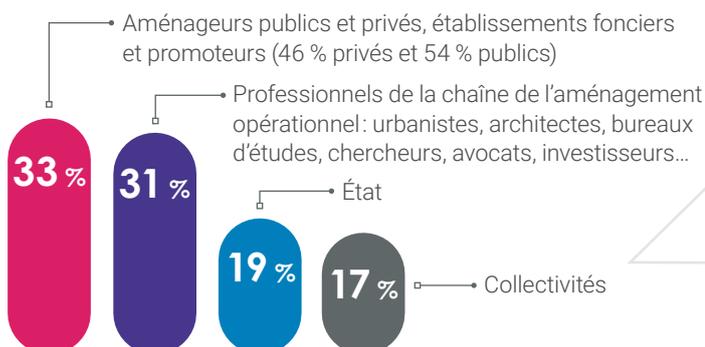
Un centre de ressources

Grâce à son site Internet, le RNA met à la disposition de tous les aménageurs les productions réalisées dans le cadre du réseau : les échanges et enseignements de chaque groupe de travail et séances plénières, des fiches retours d'expériences présentant des projets urbains, des fiches sur l'actualité des politiques portées par le ministère, des fiches techniques.

www.reseaunationalamenageurs.logement.gov.fr

Quelques exemples de fiches produites

- L'externalisation des équipements et espaces publics, en France et quelques exemples étrangers
- Les investisseurs au défi de l'aménagement opérationnel
- Quelles innovations soutenir en aménagement?
- La gratuité de la ville
- Les copropriétés dégradées et aménageurs
- Premiers enseignements autour des PPA
- AMI, AàP, premiers enseignements et regards d'aménageurs



Des sujets opérationnels au cœur des pratiques quotidiennes

Le RNA se structure autour de trois journées de rencontres, ouvertes à tous et gratuites. Chaque rencontre rassemble les participants autour d'une séance plénière le matin et de trois groupes de travail l'après-midi (GT). Un thème de travail est fixé pour chaque journée. Il est abordé en séance plénière de manière panoramique, puis approfondi selon trois prismes différents l'après-midi par chacun des groupes de travail.

Le cycle 2020 – 2021 : « L'aménageur au cœur d'injonctions contradictoires, comment résoudre l'équation ? »

Une journée en septembre 2020

Comment limiter l'artificialisation des sols en aménagement opérationnel ?

Une journée en avril 2021

Des frontières qui se déplacent et s'estompent au sein de la chaîne de l'aménagement.

Une journée en juillet 2021

Quelle part commune défendre en aménagement ?

Une journée en novembre 2021

Habiter et produire différemment demain.

Les axes des GT pour 2020 et 2021 :

GT1 : Quels fondamentaux défendre en aménagement ? (« approche par la technique »)

GT2 : Quels renouvellements de la filière de l'aménagement ? (« approche par les acteurs »)

GT3 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour atteindre la sobriété ? (« approche juridique et partenariale favorisant les projets »)

Chacun des groupes de travail peut étudier les questions de gouvernance, de modèle économique, de partenariats, de montage juridique et financier, au travers d'exemples qui ont été présentés et analysés.

Extraits de thèmes abordés lors du cycle 2018-2019 relatif « à la relève du défi des sobriétés économique, environnementale et foncière » et lors du cycle 2020-2021 relatif « au dépassement des injonctions contradictoires »

- Comment concevoir des projets d'aménagement adaptés aux hausses de températures attendues et atténuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain ?
- Comment proposer des espaces publics pérennes, durables, proposant un confort d'usage, tout en maîtrisant les dépenses ?
- Proposer des équipements publics de qualité tout en maîtrisant les dépenses: les leviers des aménageurs et des collectivités.
- Quels modèles économiques et quels partenariats pour régénérer en marché tendu, dans un objectif de maîtrise des prix de sortie de l'opération ? Et en marché détendu ?
- Évaluation environnementale, quels sont les retours d'expériences après 2 ans d'application ?
- Pourquoi et comment limiter l'artificialisation des sols en aménagement opérationnel ?
- Qui pilote et qui finance aujourd'hui les projets urbains ?
- Comment gérer les évolutions désormais plus fréquentes de programmation, tout au long du projet ?

➔ Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet du RNA:
www.reseau-national-aménageurs.logement.gouv.fr

➔ Et sur le site internet du Ministère:
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Soutenu
par


GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

